PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est donné par la soussignée à l'effet que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu le 7 décembre 2026, laquelle se tiendra à l'Hôtel de Ville situé au 5 rue Gale, à Ormstown, à compter de 18h30, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure ci-dessous :

Adresse : 1898 Route 201

Lot : 5 806 350 du cadastre du Québec

Objet: Demande pour la construction d'un agrandissement du bâtiment principal dans le but d'ériger une habitation intergénérationnelle intégrée au bâtiment, qui dépasse de 35.83 m^2 la superficie autorisée.
Le tableau 4.1 du Règlement de zonage no 148-2023 dispose que « l*a superficie de plancher minimale d'une unité d'habitation accessoire attachée est de 45 mètres carrés. Elle ne doit pas dépasser 49% de la superficie de plancher du bâtiment principal. »*

Toute personne intéressée à se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure doit se présenter à la séance ordinaire du Conseil du 7 décembre 2026.

DONNÉ À ORMSTOWN, ce 19e jour du mois de novembre 2026.

Maïlys Ricaud

Signature numérique de Maïlys Ricaud
Date : 2026.11.19 08:26:52 -05'00'

Maïlys Ricaud
Greffière et directrice des affaires juridiques